



**Association française de Droit du travail et de la Sécurité sociale**

-----  
5, rue du Renard – 75004 Paris - fax : 01.42.71.39.87  
mail : [afdt.asso@gmail.com](mailto:afdt.asso@gmail.com) - <http://www.afdt-asso.fr>

Chers adhérents,

Cette année, le séminaire franco-italo-espagnol que nous organisons régulièrement avec les associations italienne et espagnole sera aussi une de nos "journées Gérard Lyon-Caen". La raison est ponctuelle – le congrès européen de Séville affecte le calendrier -, mais c'est aussi une occasion d'ouvrir un séminaire d'habitude restreint à tous les membres de l'association.

Le thème du séminaire, qui aura lieu les 27 et 28 mai à Avignon, sera l'évolution du droit de la négociation collective, avec trois sous-thèmes (la légitimité des acteurs ; la répartition des compétences entre les niveaux de négociation ; les accords de défense de l'emploi). Le programme figure en pièce jointe.

Cependant, la tradition du séminaire veut que chacun parle sa langue. Ce qui fonctionne à peu près, même pour ceux qui comme moi ne parlent ni italien, ni espagnol, si chacun parle lentement...

Pour améliorer un peu la compréhension et rendre les débats plus vivants, nous souhaiterions cependant, cette année, constituer deux équipes de traduction, l'une de l'italien vers le français, l'autre de l'espagnol vers le français, de cinq ou six personnes. Nous avons demandé à tous les intervenants de nous fournir un papier ou un "draft" (un résumé structuré) début mai, et nous pensons le traduire et le distribuer au début du séminaire. Par ailleurs, pendant les séances, soit avec un équipement de traduction simultanée (si nous en trouvons un à louer), soit en regroupant autour d'un traducteur ceux qui le souhaitent, nous voudrions que cette équipe, en se relayant, aide les autres à suivre.

Antoine Jeammaud s'est inscrit pour l'espagnol, deux volontaires se sont déjà manifestés pour l'italien. Mais pour que cela fonctionne, il faut un nombre suffisant de "traducteurs bénévoles". C'est pourquoi je demande à ceux d'entre vous qui sont intéressés de se manifester auprès de moi ([gaudu@univ-paris1.fr](mailto:gaudu@univ-paris1.fr)).

Pour les jeunes chercheurs et les doctorants, le bureau a décidé que les frais de voyage et d'hébergement seraient remboursés.

Très cordialement,

François Gaudu